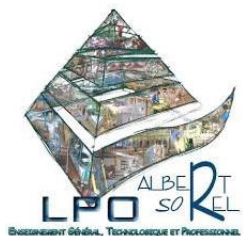


SANS ADHÉSION

Cette liste de parents d'élèves est sans affiliation à une association et ne demande aucune adhésion. Elle est indépendante.



CONTACT


Site internet : <https://www.honfleur-college-lycee.fr>



✉ parents.lyceesorel@gmail.com



Une boîte à lettres est disponible dans le hall du lycée.

Facebook : 
<https://www.facebook.com/profile.php?id=100064933920917>



PARENTS D'ÉLÈVES

Liste indépendante.

LYCÉE ALBERT SOREL
HONFLEUR



Au lycée

- Le **conseil d'administration** est l'organe délibérant de l'établissement. Il :
 - adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur
 - donne son accord sur le programme de l'association sportive
 - délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité
 - donne son avis sur les principes de choix des manuels et outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections, etc.
 - délibère sur les questions liées à l'accueil et à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- À votre demande, ces mêmes représentants peuvent assurer un rôle de médiateur auprès de la communauté éducative.

Les délégués des parents d'élèves sont élus pour un an.

Les élections se déroulent au lycée ou par correspondance début octobre. Il y a des titulaires et des suppléants.

LES PARENTS ELUS PARTICIPENT AUX DÉCISIONS

CONSEILS DE CLASSES

Au lycée, les délégués des parents d'élèves aux conseils de classe participent aux conseils de classes chaque trimestre.

Ils ne prennent pas part aux discussions pédagogiques mais peuvent poser les questions que d'autres parents leur ont transmises avant la tenue du conseil.

Ils peuvent apporter leur regard extérieur.



COMMISSIONS

- Conseil d'administration.
- Commission permanente : travaux préparatoires aux conseils d'administration.
- Conseil de discipline : régler les problèmes engendrés par un élève dans l'enceinte de l'établissement.
- Commission éducative : comme pour le conseil de discipline, lorsque le problème est moindre.
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté : établir les actions autour de la citoyenneté et de la santé.
- Commission hygiène et sécurité : s'assure de la sécurité et de l'hygiène dans le lycée.
- Commission numérique : tout ce qui touche au numérique. Commission menus : gérer les menus de la cantine.